



POLITIQUE N° 28

SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE

La présente politique été adoptée pour la première fois en application de la résolution numéro 424-09 le 10 octobre 2023.

En cas de divergence, la version anglaise prévaut sur la version française.

POLITIQUE N° 28 - SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE

Table des matières

1. PRÉAMBULE	1
2. PRINCIPES DIRECTEURS	1
3. OBJECTIFS ET CHAMP D'APPLICATION	2
4. DÉFINITIONS	2
5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS	3
5.1 Membres de la communauté collégiale	3
5.2 Directrices et directeurs, directrices et directeurs adjoints et gestionnaires	4
5.3 Membres du personnel enseignant	4
5.4 Association étudiante du Cégep John Abbott (SUJAC)	5
5.5 Population étudiante	5
5.6 Conseil d'administration	5
6. COMITÉ INSTITUTIONNEL	5
7. MESURES DE SENSIBILISATION, DE PROMOTION ET DE PRÉVENTION	6
7.1 Sensibilisation et formation	6
8. LES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE	6
8.1 Continuum de services (accès)	6
8.2 Évaluation des impacts	7
9. RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA POLITIQUE ET DIFFUSION DE CELLE-CI	8
10. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	8
11. RÉVISION DE LA POLITIQUE	8

ANNEXE A ORGANIGRAMME DE GESTION DE CRISE

ANNEXE B PROTOCOLE D'INTERVENTION À DISTANCE EN CAS DE CRISE

ANNEXE C PLAN D'ACTION

POLITIQUE N° 28 - SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE

1. PRÉAMBULE

En mettant en œuvre la présente politique et en accordant la priorité à la santé mentale dans ses orientations stratégiques, le Cégep John Abbott (le « Cégep ») affirme son engagement à l'égard de la santé mentale et du bien-être de toutes les étudiantes et tous les étudiants, et ses efforts pour s'aligner sur le [Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026](#) (le « **PASME** ») et, parallèlement, à la [Norme nationale sur la santé mentale et le bien-être des étudiants du postsecondaire](#) (la « **Norme** »). Il le fait en outre en reconnaissant les diverses identités (p. ex. l'origine raciale, nationale et/ou ethnique, le sexe attribué à la naissance et l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la religion, etc.) et les divers facteurs (langue, neurodiversité et capacité, statut socio-économique, statut d'immigrant, statut de parent/étudiant, programme d'études, etc.), qui se recoupent souvent, ainsi que les besoins et les obstacles qui en résultent pour les étudiantes et étudiants, et l'importance de s'éloigner d'une approche uniformisée de la santé mentale. Le Cégep s'engage à élargir ses définitions, ses méthodes et ses pratiques d'apprentissage en faveur de la santé mentale, tout en respectant les principes d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité.

Au moment de la mise en œuvre de la présente politique, le Cégep est encore en train de s'adapter après avoir vécu le pic de la pandémie de COVID-19. Les résultats du sondage sur le Bien-être sur les campus canadiens¹ de l'hiver 2022 du Cégep (le « **BECC** ») indiquent que 58 % de ses étudiantes et étudiants souffrent d'une détresse modérée à grave en matière de santé mentale, ce qui est encore amplifié lorsque l'on tient compte de l'intersection des identités raciales et des identités de genre minoritaires. L'anxiété demeure l'« une des principales sources de souci au fil du temps » pour les étudiantes et étudiants de l'enseignement postsecondaire².

De récentes analyses des lacunes au Cégep ont donc mis en évidence des domaines clés sur lesquels il convient de se concentrer pour élaborer un plan d'action en matière de santé mentale à l'échelle du Cégep, dont la présente politique constitue une première étape essentielle pour donner le ton et définir les attentes. Il s'agit notamment de la nécessité de : 1. la diversification et la décolonisation³ des pratiques de santé mentale; 2. l'éducation sur les besoins en santé mentale des groupes d'étudiantes et étudiants méritant l'équité⁴; 3. l'acquisition par les étudiantes et étudiants de compétences clés en matière de régulation des émotions afin de renforcer leur résilience et leur capacité à gérer les charges de travail scolaire et les divers facteurs de stress de la vie; 4. la formalisation d'un plan de gestion des crises de santé mentale, y compris un protocole de postvention du suicide⁵; et 5. l'intégration de la psychologie positive⁶ et des concepts de vie saine dans les programmes d'études en tant que compétences essentielles.

2. PRINCIPES DIRECTEURS

Le Cégep reconnaît que la santé mentale est un élément essentiel à la persévérance et à la réussite scolaires. La santé mentale peut être définie de manière générale comme « la capacité qu'a chacun d'entre nous de ressentir, de penser et d'agir de manière à améliorer

notre aptitude à jouir de la vie et à relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Il s'agit d'un sentiment positif de bien-être émotionnel et spirituel qui respecte l'importance de la culture, de l'équité, de la justice sociale, des interactions et de la dignité personnelle »⁷. Le PASME et la Norme considèrent tous deux la santé mentale et la maladie mentale sous l'angle d'un modèle à double continuum dans lequel la santé mentale optimale ou l'expérience de « l'épanouissement » ne dépend pas de l'absence de maladie mentale⁸. Au contraire, les individus peuvent apprendre à avoir une santé mentale positive, qu'ils aient ou non un diagnostic de santé mentale. Cela signifie que nous avons collectivement la responsabilité de déstigmatiser et de fournir les espaces et les soutiens nécessaires pour aider à cultiver une santé mentale positive pour tous les membres de la communauté étudiante, par des efforts de promotion et de prévention, par la détection précoce des étudiantes et étudiants à risque, et par des interventions opportunes pour les étudiantes et étudiants aux prises avec des problèmes de santé mentale identifiés⁹.

Le Cégep reconnaît donc l'importance d'une approche globale de la santé mentale des étudiantes et étudiants à travers la participation et l'engagement de toutes les parties intéressées : les directrices et directeurs, les directrices et directeurs adjoints, les gestionnaires, le personnel enseignant et le personnel non enseignant, ainsi que les étudiantes et étudiants. La santé mentale doit être envisagée dans une perspective systémique, où chacun et chacune participe à la création d'un environnement propice à la santé psychologique et au bien-être de la communauté collégiale¹⁰.

3. OBJECTIFS ET CHAMP D'APPLICATION

La présente politique fait état des grandes orientations que le Cégep s'engage à suivre pour soutenir la santé mentale des étudiantes et étudiants et s'adresse à l'ensemble de la communauté collégiale. Bien qu'il se concentre principalement sur la santé mentale des étudiantes et étudiants, le Cégep reconnaît l'importance de promouvoir le bien-être des membres de son personnel, qui font partie intégrante d'une communauté saine. Les membres du personnel sont donc encouragés à faire appel au programme d'aide aux membres du personnel du Cégep et à leurs familles pour soutenir leur propre santé mentale et bien-être, et tous les membres de la communauté sont invités à prendre part aux activités de bien-être offertes par le Cégep.

4. DÉFINITIONS

Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente politique.

Communauté collégiale : Toute personne qui travaille, fait du bénévolat ou étudie au Cégep.

Membre du personnel : Toute personne salariée qui travaille au Cégep.

Méritant l'équité⁴: Communautés et groupes qui se heurtent à des obstacles collectifs importants dans leur participation à la société. Il peut s'agir d'obstacles comportementaux, historiques, sociaux et environnementaux fondés sur l'âge, l'appartenance ethnique, le handicap, le statut économique, l'indigénité, l'identité et l'expression de genre, la nationalité, la race, l'orientation sexuelle, etc.

Santé mentale positive¹¹: « Un état de bien-être qui nous permet de ressentir, penser et agir de manière à améliorer notre aptitude à jouir de la vie et à relever les défis auxquels nous sommes confrontés. »

Psychologie positive⁶: La psychologie positive est la partie de la psychologie qui traite des expériences (positives), des dispositions et des processus, chez les individus et les groupes, qui favorisent le bien-être, la réussite et l'harmonie.

Postvention⁵: l'« ensemble des interventions qu'on déploie dans un milieu lorsqu'une personne qui fréquentait celui-ci se suicide. »

Besoin particulier : Tout handicap (physique, sensoriel, cognitif ou lié à la santé mentale).

Communauté étudiante : Ensemble des personnes qui poursuivent, à temps plein ou à temps partiel, un parcours d'étude au sein du Cégep, tant dans l'enseignement régulier qu'à la formation continue.

Vulnérable (ou « à risque ») : Les étudiantes et étudiants les plus susceptibles de connaître des disparités en matière d'accès, d'utilisation des services et/ou de résultats.

5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

5.1 Membres de la communauté collégiale (applicable aux paragraphes 5.1 à 5.6)

- Prendre connaissance de la présente politique ainsi que des rôles et des responsabilités qui s'y rattachent.
- Créer un climat d'entraide et de non-jugement où le sujet de la santé mentale peut être abordé en toute sécurité, sans crainte de préjudice.
- Cultiver des espaces sûrs, positifs, inclusifs et respectueux qui reconnaissent et répondent aux diverses réalités des étudiantes et étudiants, favorisent les interactions sociales, développent la régulation des émotions et le savoir-être des étudiantes et étudiants, et améliorent le bien-être mental et physique. Dans la mesure du possible, suivre les formations pertinentes sur ce sujet.
- Réfléchir à un langage et à des pratiques d'enseignement inclusifs, non préjudiciables et non oppressifs, qui favorisent une santé mentale positive. Dans la mesure du possible, suivre les formations pertinentes sur ce sujet.
- S'engager à briser les silos et à collaborer au sein des départements et entre eux afin de favoriser la santé mentale positive des étudiantes et étudiants.

- Servir de modèle pour la sensibilisation à la santé mentale en accueillant favorablement les discussions sur la santé mentale et en promouvant la valeur d'une santé mentale positive.

5.2 Directrices et directeurs, directrices et directeurs adjoints et gestionnaires

- S'assurer de la mise en œuvre, de l'application, du respect et de la promotion de la présente politique.
- Allouer les ressources humaines, financières et matérielles requises pour la mise en œuvre d'un plan d'action en santé mentale à l'échelle du Cégep afin de faciliter l'alignement sur le PASME et la Norme.
- S'assurer que la présente politique est cohérente et complémentaire par rapport aux autres politiques du Cégep, notamment la **Politique 4** « [Concernant le harcèlement psychologique, l'abus de pouvoir et la violence](#) », la **Politique 7** « [Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages](#) » et la **Politique 24** « [En matière de prévention de la violence à caractère sexuel et la promotion de la culture du consentement au Collège John Abbott](#) », ainsi qu'aux priorités ministérielles et initiatives institutionnelles en accord avec le [Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur \(PARES\) 2021-2026](#).
- Faire en sorte que les services de soutien, d'accompagnement, de sensibilisation, de promotion et de prévention en santé mentale soient mis en place et que l'information portant sur ces services soit accessible.
- Encourager la collaboration interne entre les départements du Cégep (à la fois au sein des Services aux étudiants et en coopération avec le secteur des études), et favoriser les accords inter-réseaux entre le Cégep et nos partenaires communautaires (par exemple, le réseau de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires) pour soutenir la santé mentale étudiante.
- Prendre en compte les besoins des étudiants ayant des besoins particuliers et encourager la représentation des diverses identités dans toutes les prises de décision institutionnelles.
- Établir et soutenir le développement d'un plan de gestion de crise clair et d'une procédure de postvention pour aider à la prévention du suicide et aux mécanismes de soutien coordonnés (par exemple entre la Sécurité, les Services aux étudiants, les partenaires communautaires, etc.)

5.3 Membres du personnel enseignant

- Envisager d'intégrer des stratégies de base en matière de bien-être dans la pédagogie de la classe et d'assister à des formations pertinentes sur ce sujet. De plus amples informations sont disponibles auprès des Services de counselling.
- Reconnaître leur rôle en tant que premier point de contact avec les étudiantes et étudiants. Se doter des connaissances nécessaires pour détecter et soutenir les étudiantes et étudiants à risque en participant à la formation aux premiers soins en santé mentale et à la prévention du suicide

offerte par le Cégep et se familiariser avec les protocoles du Cégep (par exemple, Organigramme de gestion de crise - Annexe A ; Protocole d'intervention à distance en cas de crise - Annexe B). Orienter les étudiantes et étudiants vers les ressources disponibles sur le campus ou hors campus.

- Tenir compte des besoins en services adaptatifs des populations vulnérables et à risque.
- Assurer le bien-être personnel en maintenant des limites saines lorsque les étudiantes et étudiants révèlent des problèmes de santé mentale.

5.4 Association étudiante du Cégep John Abbott (SUJAC)

- Agir en tant qu'ambassadeurs de la santé mentale étudiante en participant à des campagnes de sensibilisation et de lutte contre la stigmatisation, en diffusant de l'information sur les ressources en santé mentale disponibles sur le campus et hors campus, et en encourageant les étudiantes et étudiants à faire appel aux services de soutien en matière de santé mentale.
- Promouvoir un climat scolaire positif (climat inclusif, sécuritaire, bienveillant, marqué par l'ouverture et le respect, et où toute forme de violence et d'intimidation est proscrite.
- Rechercher une représentation diversifiée des voix des étudiantes et étudiants, y compris celles des groupes minoritaires, des différents milieux socio-éducatifs et des étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers, dans les activités d'associations étudiantes et dans la prise de décision.

5.5 Population étudiante

- S'informer des ressources disponibles en matière de santé mentale sur le campus et hors campus; aller chercher des services au besoin; communiquer aux ressources professionnelles toutes les informations pertinentes afin de recevoir un soutien adapté à ses besoins.
- Comprendre et signer tous les documents pertinents relatifs à la confidentialité et à ses limites.

5.6 Conseil d'administration

- Adopter la présente politique.

6. COMITÉ INSTITUTIONNEL

Comme le souligne le PASME (article 2.1), un élément essentiel de la présente politique est la création d'un comité institutionnel qui sera chargé d'examiner son contenu et d'évaluer l'avancement du plan d'action correspondant. Le comité doit comprendre des représentants de la haute direction, du corps enseignant, du personnel professionnel, des ressources de soutien de l'établissement et des membres de la communauté étudiante.

Le Cégep dispose actuellement d'un comité officiel pour la réussite des étudiantes et étudiants (CRÉÉ) dont la composition est similaire. Son mandat est de soutenir les progrès et le maintien aux études des étudiantes et étudiants. Compte tenu du rôle que joue la

santé mentale dans la réussite scolaire, le CRÉÉ servira donc d'organe représentatif pour aider à la mise en œuvre de la présente politique et soutenir ses progrès (voir 8.1 : Évaluation des impacts). Un sous-comité ad hoc peut être constitué pour contribuer à la réalisation des objectifs de la présente politique lorsque le besoin s'en fait sentir.

7. MESURES DE SENSIBILISATION, DE PROMOTION ET DE PRÉVENTION

Le Cégep participera et/ou organisera et soutiendra des campagnes nationales, des initiatives au niveau de l'établissement et/ou des actions de sensibilisation menées par les étudiantes et étudiants, visant à promouvoir une santé mentale positive, à développer les compétences des étudiantes et étudiants en matière de régulation des émotions et à répondre aux besoins de la communauté étudiante dans toute sa diversité.

7.1 Sensibilisation et formation

Des formations en littératie en santé mentale (y compris la prévention du suicide), l'écoute active et le soutien aux étudiantes et étudiants en détresse seront mises à la disposition de la communauté collégiale, notamment un réseau de membres du personnel intéressés (par exemple, les membres du personnel enseignant, le personnel des Services aux étudiants, la Sécurité) et les leaders étudiants (par exemple, les assistants de résidence, les pairs-aidants), afin de créer un réseau de soutien aux personnes intervenantes. Cette formation doit inclure des informations sur les ressources disponibles et les procédures d'orientation et être largement diffusée par les canaux de communication du Cégep.

8. LES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE

8.1 Continuum de services (accès)

Le Cégep s'efforcera de fournir une gamme solide de services, fondée sur les principes des soins par paliers¹², afin que les étudiantes et étudiants puissent obtenir l'aide dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin. Il s'agit d'éliminer les obstacles aux services de santé mentale en améliorant l'accès et en réduisant les temps d'attente, en associant les besoins à un niveau d'intervention approprié (y compris des options autogérées), en reconnaissant la nécessité de pratiques de bien-être diversifiées, équitables et inclusives et, dans la mesure du possible, en s'efforçant d'assurer l'accès à une représentation diversifiée parmi les intervenants en matière de santé mentale. Les services devront notamment comprendre ce qui suit :

- Un processus d'accueil clair, disponible quotidiennement pendant les heures ouvrables, qui permet d'évaluer les besoins des étudiantes et étudiants en matière de santé mentale et de bien-être et de les orienter vers un niveau de service approprié. Les risques sont également évalués et des protocoles de crise sont mis en place si nécessaire pour garantir la sécurité.

- Des ressources d'autosoins accessibles de manière autonome par les étudiantes et étudiants tout au long de la journée, à leur convenance (par exemple, cocons de micro-sieste).
- Du soutien par les pairs : services d'écoute active offerts par et pour les étudiantes et étudiants.
- Un programme de soutien en matière de santé mentale disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour tous les membres de la communauté étudiante par téléphone et par clavardage; il offre un soutien multilingue, sensible à la culture et non genré.
- Du counselling individuel et de la psychothérapie (sur le campus) : séance unique et suivi à court et moyen terme (si nécessaire).
- Orientation coordonnée vers des services de deuxième ligne (par exemple, la psychiatrie).

Ce continuum de services sera évalué chaque session en fonction des statistiques d'utilisation, des commentaires qualitatifs des étudiantes et étudiants et des temps d'attente, et ces données serviront ensuite à définir les objectifs et les résultats du plan de travail sur une base annuelle.

8.2 Évaluation des impacts

Le Cégep est responsable de l'évaluation de l'impact global de la présente politique sur la santé mentale étudiante et, en fin de compte, de son alignement sur le PASME/la Norme. Une évaluation de base à l'échelle du Cégep a été menée à l'hiver 2022 sur (9) aspects clefs¹ liés à la santé mentale étudiante (à l'aide du SBECC). Ces résultats ont également permis de définir les principales mesures à prendre par le Cégep. En s'inspirant de la recherche sur les indicateurs de rendement clés pour l'avancement des initiatives en matière de santé mentale⁹ et des lacunes identifiées spécifiquement pour le Cégep, les éléments suivants ont été proposés comme mesures de base pour aider à suivre les progrès et à assurer une amélioration continue :

- Collecte de données à intervalles réguliers; en particulier, mise en œuvre d'une enquête sur la santé mentale à l'échelle du Cégep tous les deux ans (p. ex. SBECC) et analyse des taux de participation au fil du temps; comparaisons institutionnelles à travers le Canada et en relation avec la recherche sur la santé mentale au postsecondaire; toute autre source d'information pertinente.
- Données sur la réussite scolaire (taux de maintien aux études et de diplomation).
- Accès (en fonction des temps d'attente et d'une approche par paliers clairement définie) aux services de santé mentale du Cégep.
- Pourcentage d'étudiantes et étudiants bénéficiant de stratégies de base en matière de régulation des émotions et de gestion du stress par le truchement d'événements de prise de contact avec les communautés, d'intégration dans le programme d'études, etc.

- Mise en œuvre d'initiatives de santé mentale propres aux communautés minoritaires et taux de participation qui en résultent.
- Nombre de séances de formation et nombre de membres de la communauté formés au soutien des étudiantes et étudiants en détresse, à la prévention du suicide et aux autosoins.
- Mise en œuvre et communication d'un plan de gestion de crise et d'un plan de postvention en cas de suicide, à l'échelle du Cégep.

9. RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA POLITIQUE ET DIFFUSION DE CELLE-CI

La directrice ou le directeur des Services aux étudiants est responsable de l'application de la présente politique, y compris de sa diffusion à l'ensemble de la communauté et de sa publication sur le site Web du Cégep.

10. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur dès son adoption.

11. RÉVISION DE LA POLITIQUE

La présente politique sera révisée par le Conseil d'administration tous les cinq (5) ans ou plus tôt, si les circonstances l'exigent.

¹Qu'est-ce que le SBECC ? -Sondage sur le bien-être sur les campus canadiens. (n.d.). -Sondage sur le bien-être sur les campus canadiens. <https://www.ccws-becc.ca/what-is-the-ccws> Pour la version française du sondage, voir https://static1.squarespace.com/static/5cb8eb6c0cf57dbc1d121d23/t/64ef8b60748d2048b58f3ef7/1693420386893/CCWS_Survey_Content2022-23_STUDENT_French_20230830.pdf

²Rashid, T. et Di Genova, L. (2022). La santé mentale des étudiants sur les campus canadiens en 2020-21 : Les effets persistants de la COVID-19. Perspectives issues des responsables des affaires étudiantes et des spécialistes de la santé mentale sur les campus. Commission de la santé mentale du Canada (CSMC). *Association des services aux étudiants des universités et collèges du Canada (ASEUCC) : Toronto (Ontario) et Commission de la santé mentale du Canada (CSMC)*. <http://cacuss-campusmentalhealth.ca/>

³Queens University. 2023 *Decolonizing and indigenizing*. Queens University: Office of Indigenous Initiatives. <https://www.queensu.ca/indigenous/decolonizing-and-indigenizing/definitions>.

⁴University of British Columbia. (n.d.). *Equity and inclusion glossary of terms*. UBC: Equity and Inclusion Office. <https://equity.ubc.ca/resources/equity-inclusion-glossary-of-terms/>

⁵AQPS. 2023 *Qu'est-ce que la postvention ?* AQPS : Organisations (postvention). <https://aqps.info/organisations-postvention/>.

⁶Zelenski, J. (2020). *Positive psychology-The Science of wellbeing*. Thousand Oaks, CA : SAGE Publications.

⁷Agence de la santé publique du Canada. 2006 *Aspect humain de la santé mentale et de la maladie mentale au Canada, 2006*. Ottawa : ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

⁸Keyes, C. (2002). *The mental health continuum: From languishing to flourishing in life*. Journal of Health and Social Behavior, 43 (2) : 207-222.

⁹Center for Innovation in Campus Mental Health. 2015 Environmental scan of promising practices and indicators relevant to campus mental health. [Final-Environmental-Scan-Report-May-26-2015-PDF.pdf](https://campusmentalhealth.ca/Final-Environmental-Scan-Report-May-26-2015-PDF.pdf) (campusmentalhealth.ca)

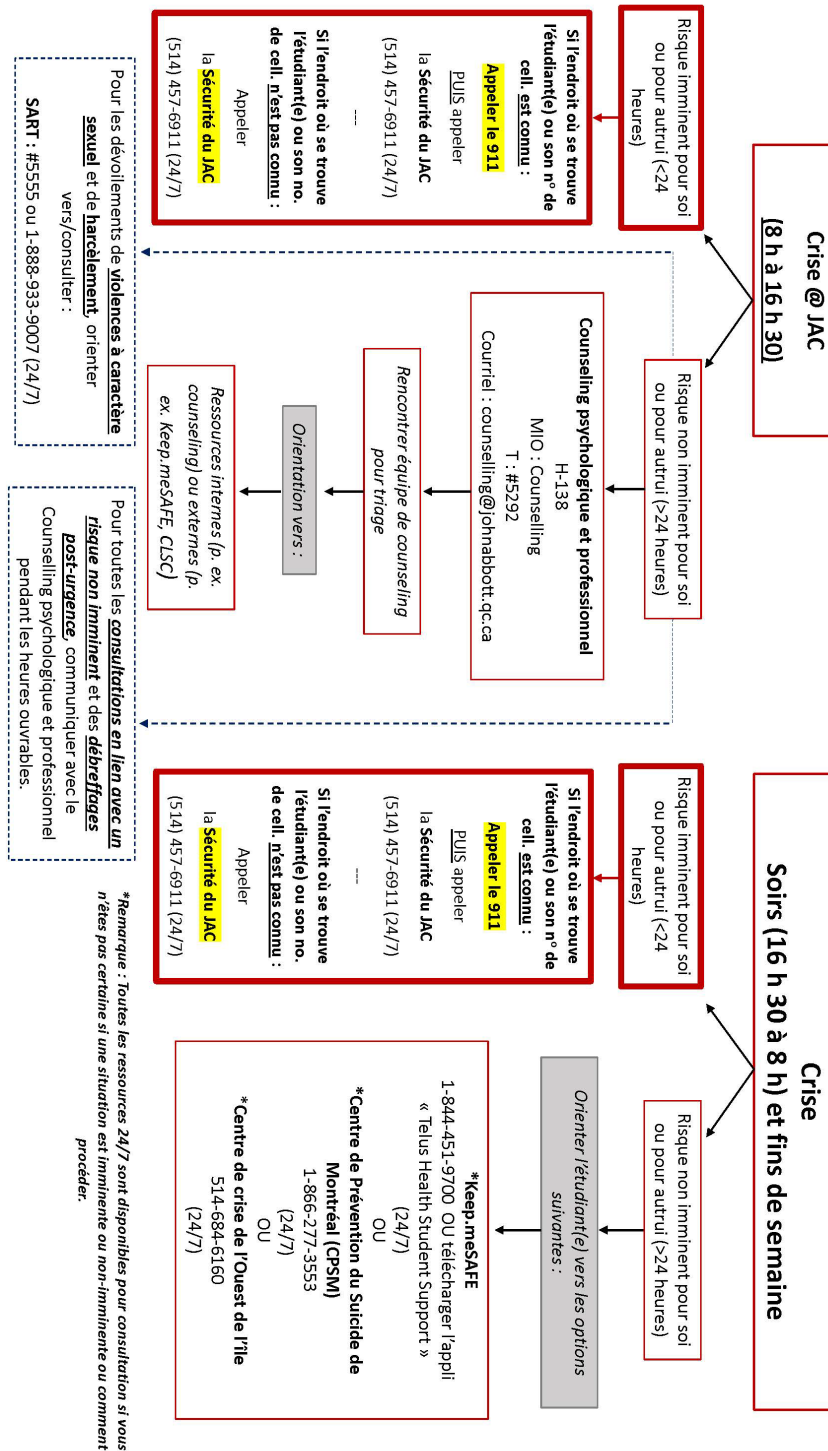
¹⁰Groupe CSA. 2020 *Santé mentale et bien-être pour les étudiants du postsecondaire* (CSA Z2003:20). Récupéré de : <https://www.csagroup.org/store/product/CSA%20Z2003%3A20/>

¹¹Agence de la santé publique du Canada. (2020, 22 juin). *Mesurer la santé mentale positive au Canada*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-mentale/promotion-sante-mentale/mesurer-sante-mentale-positive-canada.html>

¹²Cornish, P. (2020). *Stepped Care 2.0: A paradigm shift in mental health*. Springer Cham. <https://doi.org/10.1007/978-3-030-48055-4>.

Les annexes à la présente politique sont fournies à titre d'information uniquement et peuvent être mises à jour sans que le conseil d'administration ait à modifier la politique.

ANNEXE A ORGANIGRAMME DE GESTION DE CRISE



Annexe B

Protocole d'intervention à distance en cas de crise (extrait du site Web du Cégep)

[Procédures d'urgence - Collège John Abbott](#)

Lésions corporelles

Directives d'urgence si un(e) étudiant(e) est suicidaire ou homicidaire – intervention à distance

Les directives suivantes expliquent comment procéder en situation d'urgence lorsque le contact entre un(e) employé(e) (enseignant(e) ou non-enseignant(e), professionnel(le) ou personnel de soutien) et un(e) étudiant(e) se fait à distance (p. ex., Microsoft Teams, Zoom, etc.). Veuillez suivre ces directives pour assurer la sécurité de l'étudiant(e) en cas d'urgence. Notez que ce protocole est valide dans la majorité des situations. En cas de doute, veuillez communiquer avec les ressources en cas d'urgence ou de crise pour clarifier les prochaines étapes. Advenant une situation où un(e) employé(e) du Cégep John Abbott devrait communiquer par lui(elle)-même avec le 911, il demeure primordial que l'incident soit rapporté au service de sécurité dans les meilleurs délais.

Risque imminent d'homicide ou de suicide

Les situations considérées comme imminentes et qui nécessitent une intervention immédiate comprennent une ou plusieurs des situations suivantes :

- L'intention de tenter de se suicider a été clairement communiquée;
- Un plan est en place avec accès aux moyens et sera réalisé dans les 24 prochaines heures;
- Une tentative est déjà en cours;
- L'étudiant(e) peut avoir préparé ou non une note ou une déclaration décrivant ses intentions.

Rôle de la sécurité

- Un appel d'urgence doit être passé au service de sécurité via la ligne d'urgence au poste 6911 ou au 514 457-6911;
- L'agent(e) de sécurité enregistrera toutes les informations requises et effectuera une conférence téléphonique avec le 911 et l'employé(e) en ligne;
- L'agent(e) de sécurité utilisera Clara pour accéder à toutes les coordonnées pertinentes de l'étudiant(e) à communiquer aux services d'urgence (numéro de téléphone, adresse);
- L'agent(e) de sécurité demandera à l'employé(e) de lui fournir tout document, conversation écrite, courriel en lien avec l'urgence en cours;
- L'agent(e) de sécurité rédigera un rapport d'incident et joindra tous les renseignements pertinents.

Risque non imminent d'homicide ou de suicide

Les situations considérées comme non imminentes et donc appropriées pour être acheminées aux ressources internes du Cégep comprennent :

- La présence d'idées suicidaires ou homicidaires occasionnelles à fréquentes SANS plan en place;
- Si l'étudiant(e) déclare avoir un plan, mais il n'y a pas d'échéance ou l'échéance dépasse les 24 à 48 prochaines heures.

Pour une consultation liée à tout risque d'homicide ou de suicide non imminent et/ou pour demander un débriefing post-urgence :

- **Counselling psychologique et professionnel** (8 h 30 à 16 h 30) :
514-457-6610, poste 5292
MIO: General Counselling
counselling@johnabbott.qc.ca

Personnes à contacter et ressources en cas d'urgence :

- Service de sécurité du Cégep John Abbott : poste 6911 ou 514 457-6911

Ressources externes en situation de crise:

- Suicide Action Montréal (24/7) : 1-866-APPELLE (277-3553)
- Centre de crise de l'Ouest de l'île (24/7) : 514-684-6160
- UPS Justice – en cas de risque d'homicide (24/7) : 514 861-9331, poste 8163 ou 8171

Soutien en cas de crise pour les étudiant(e)s autochtones :

- Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être (24/7) : 1 855 242-3310 ou clavardage en ligne: <https://www.espoirpourlemieuxetre.ca/> Fournit une évaluation, des références et un soutien culturellement compétents en matière d'intervention en cas de crise et de prévention du suicide. Counselling disponible en anglais, en français, ainsi qu'en cri, ojibway et inuktitut (sur demande).
- Ligne de soutien de Femmes et filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) (24/7) : 1 844 413-6649
- Ligne d'assistance téléphonique du Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James (24/7) : 1 833 632-4357 (HELP) Ligne d'assistance téléphonique pour les jeunes Cris en situation de crise (24/7) : 1-800-409-6884
<https://www.creehealth.org/fr/emergency>
- Services communautaires de Khanawake Shakotii'a'takehnhas : 450-632-6880 (du lundi au vendredi; de 8 h 30 à 16 h 30) * Demandez un(e) préposé(e) à l'accueil; 450 632-6505 (après les heures d'ouverture la fin de semaine et les jours fériés) ** Demandez un(e) intervenant(e) après les heures d'ouverture <http://kscs.ca/service-track/youth>

- Espace mieux-être Canada (24/7)

Jeunes : Textez MIEUX au 686868.

Adultes : Textez MIEUX au 741741.

<https://ca.portal.gs/>

Si des situations surviennent où un(e) étudiant(e) manifeste un comportement hostile ou agressif qui n'est pas acceptable pour un membre du personnel ou du corps professoral et qui va à l'encontre de la politique Conduite des étudiantes et étudiants et procédures disciplinaires, veuillez contacter Ronnie Dorsnie au 514 457-6610, poste 5747.

ANNEXE C
Plan d'action à venir